***Trame du rapport d’autoévaluation des écoles d’architecture et du paysage (vague E)***

*Nota : Les attentes concernant l’organisation du dossier d’autoévaluation (DAE) sont les suivantes (on se référera au document « Repères pour l’autoévaluation » pour plus de détails) :*

* ***Un rapport synthétique (rapport d’autoévaluation – RAE) d’environ 60 pages.***

1. *L’introduction du rapport présentera notamment le processus d’autoévaluation mis en place dans l’établissement (méthode, étapes, acteurs, etc.), et, si possible, une réflexion sur la portée et les limites du travail accompli, elle pourra également présenter les actions mises en œuvre pour répondre aux recommandations du précédent rapport d’évaluation (ce suivi des recommandations pouvant apparaître également dans le cœur du rapport).*
2. *Le plan du rapport reprendra les domaines et les références du référentiel du Hcéres, chaque référence faisant l’objet d’un traitement individualisé. Le développement de chaque référence est effectué à partir des critères pertinents et/ou modulés (cf. référentiel d’évaluation pour le détail des critères de chaque référence), il contient des jugements autoévaluatifs argumentés, s’appuyant sur une analyse démonstrative objectivée et sur les éléments de contexte nécessaires à leur bonne compréhension.*

* ***Des annexes, sélectionnées et numérotées****, citées dans le rapport en regard des analyses autoévaluatives comme éléments d’objectivation, référencées dans le sommaire ou la table des matières du rapport afin d’en permettre rapidement une vue d’ensemble.*

|  |
| --- |
| ***Le rapport d’autoévaluation n’est donc ni un rapport d’activités ni un exercice de justification. Il formule des appréciations évaluatives les plus lucides possibles pour chacune des références en argumentant les propos sur la base de faits, de données et de tous autres éléments de preuve susceptibles d’emporter la conviction des comités d’experts. Il ne constitue nullement une « formalité administrative », mais doit être porté directement par les dirigeants de l’établissement. En lui-même, il manifeste la qualité du pilotage et sera apprécié comme tel.***  ***Pour aider les établissements, la présente trame décline un ensemble de questions qu’il est indispensable de se poser au cours de cet exercice. Ces questions, qui ne couvrent pas exhaustivement l’ensemble des sujets abordés par le référentiel du Hcéres, ne dispensent pas les établissements de considérer dans leur auto-analyse l’ensemble des critères de ce référentiel.*** |

INTRODUCTION

**Peut-on considérer au terme de l’exercice, et compte tenu de la méthode suivie, que le rapport d’autoévaluation est porté politiquement par l’équipe présidentielle et qu’il reçoit l’assentiment de l’essentiel de l’encadrement de l’établissement ?**

**« SWOT » général de l’établissement.**

CHAPITRE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Référence 1. L’établissement définit son positionnement institutionnel au niveau local, national et international.

Q1 : Quels sont les termes du positionnement propre à l’établissement : quelle identité, quelle place aux diverses échelles (locale, nationale, internationale) prétend-il occuper et quelle ambition porte-t-il pour l’avenir ? Comment l’évolution du positionnement au cours de la période quinquennale a-t-elle été suivie ?

Q2 : En quoi ce positionnement au niveau local, national et international est-il compris par les partenaires et par la communauté de l’établissement ?

Référence 2. L’établissement définit à partir de son positionnement une stratégie au niveau local, national et international, qu’il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi.

Q1 : Dans la construction de sa stratégie et dans ses réponses aux objectifs du contrat (et le cas échéant du COP), l’établissement a-t-il formalisé les principales priorités constitutives de la stratégie déployée, de même les quelques grands buts qu’il se fixe à terme ?

Q2 : Dans le plan d’action défini par l’établissement, quels sont les indicateurs mis en place qui permettent à la direction de suivre le déploiement de ses priorités stratégiques ? De quelles marges de manœuvre dispose-t-il pour affirmer son positionnement ?

Q3 : Quelle appréciation l’établissement porte-t-il sur sa trajectoire au regard de ses objectifs et comment analyse-t-il les écarts éventuels avec les résultats obtenus ?

Référence 3. L’établissement construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie.

Q1 : Parmi les partenariats académiques de l’établissement, quels sont les principaux ayant un rôle réellement structurant au niveau local et au niveau national ? Comment quantifier l’intensité de ces partenariats et leur degré d’implication dans la mise en œuvre de la stratégie de recherche et de formation ?

Q2 : Quels sont les principaux partenariats réellement structurants au niveau international ? L’établissement peut-il évaluer leur intensité ?

Q3 : Pour les établissements parties prenantes d’une « université européenne », les réalisations effectives apportent-elles la démonstration d’une action de structuration d’une autre nature que les projets de coopération internationale traditionnels ?

Référence 4. L’établissement mène une politique active dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Orientations générales

Q1 : Quel est le degré de formalisation et de mise en œuvre, par l’établissement, de sa planification stratégique en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale ?

Q2 : Sur quels aspects cette planification stratégique se distingue-t-elle tout particulièrement et comment s’articule-t-elle avec la stratégie globale de l’établissement ? S’est-elle traduite par des labellisations et certifications ?

Impact socio-économique et sociétal de l’établissement

Q3 : L’établissement peut-il qualifier et quantifier ses réussites dans l’intégration et la promotion sociale des étudiants, et en particulier des moins favorisés de son territoire ?

Q4 : Comment l’établissement mesure-t-il son impact direct sur le développement économique des territoires en prenant en compte aussi bien ses actions de recherche-innovation que ses réalisations en formation professionnelle initiale et continue ?

Q5 : L’établissement peut-il qualifier et quantifier ses réussites en matière de dissémination de la recherche architecturale et paysagère et d’intervention dans le débat public ?

Engagement dans la transition écologique

Q6 : L’établissement mesure-t-il son bilan carbone et s’est-il placé dans une dynamique effective de réduction des gaz à effet de serre ?

Q7 : Dans l’esprit du Plan climat-biodiversité et transition écologique du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, quelles sont les actions de formation et de recherche que l’établissement développe, et qui contribuent significativement à la transition écologique ?

Référence 5. La gouvernance de l’établissement s’appuie sur une organisation, une communication et un système d’information adaptés à sa stratégie.

Gouvernance

Q1 : Quel est le niveau de réactivité, et de mise en œuvre rapide et effective des décisions à la suite de la réforme des modalités de gouvernance ? Toutes les communautés sont-elles associées à cette gouvernance ?

Q2 : Quels sont les éléments qui vous permettent d’attester l’efficacité de la gouvernance, qu’il s’agisse du fonctionnement de l’équipe de direction ou de la relation avec la tutelle ?

Communication interne et externe

Q3 : L’établissement estime-t-il que sa stratégie et ses priorités sont largement connues du personnel académique et du personnel d’appui ?

Q6 : Comment l’établissement conçoit-il sa politique de communication externe et comment mesure-t-il son impact ?

Système d’information

Q4 : Comment le système d’information répond-il aux objectifs et aux besoins en termes de pilotage de l’établissement ? Quels moyens sont mis en place pour assurer son efficacité ? Le SI déployé répond-il aux obligations en matière de cyber sécurité ? Le directeur de l’école dispose-t-il d’un tableau de bord personnel comportant une sélection des données et d’indicateurs essentiels ?

Référence 6. L’établissement porte une politique globale de la qualité.

Q1 : L’établissement a-t-il défini une politique dans ce domaine et estime-t-il avoir mis en place des outils lui permettant de mesurer la qualité de son fonctionnement et la qualité des résultats qu’il obtient dans l’exercice de ses diverses missions ? Ces outils permettent-ils à la gouvernance d’être alertée sur les rectifications nécessaires ?

Q2 : Quelle place prend, dans la politique qualité de l’établissement, le suivi des diverses recommandations de la précédente évaluation ?

Référence 7. L’établissement pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s’appuyant sur des outils de projection prévisionnelle, sur une programmation budgétaire et sur un dialogue de gestion interne structuré.

Politique des ressources, soutenabilité et analyse des coûts

Q1 : Comment l’établissement s’est-il assuré de la soutenabilité financière de son dispositif de formation et de recherche ? Un équilibre satisfaisant a-t-il été trouvé qui ne sacrifie ni la qualité de la formation ni la qualité de la recherche ? Permet-il une bonne articulation avec les orientations stratégiques de l’établissement ?

Q2 : L’établissement s’appuie-t-il en particulier sur ses outils de suivi et d’analyse de la masse salariale afin de garantir l’efficience de sa gestion et de dégager des marges de manœuvre ?

Q3 : Quelle place le recours aux appels à projets a-t-il dans la mise en œuvre de la stratégie de l’établissement ? Quel est l’impact de ces projets sur l’organisation, le fonctionnement et les performances de l’établissement ?

Q4 : Le niveau atteint de ressources propres est-il jugé suffisant par l’établissement ? Si oui pourquoi, si non quel plan d’action pour y arriver ?

Dialogue de gestion

Q5 : Comment l'établissement a-t-il organisé le dialogue de gestion ? Quelle analyse est faite de la répartition interne des moyens et de son efficacité ?

Référence 8. La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l’établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels.

Politique de ressources humaines

Q1 : Comment l’établissement s’est-il saisi du levier de la politique de ressources humaines pour affirmer son identité ? Comment apprécie-t-il en particulier la qualité des recrutements de personnel enseignant et son attractivité au cours des cinq dernières années ? Comment, en donnant des exemples emblématiques, ces recrutements ont-ils contribué à la mise en œuvre de la stratégie en particulier dans les domaines de spécialité où l’établissement souhaite se distinguer ?

Q2 : Quelle politique conduit l’établissement en matière de gestion du temps de travail : obligations statutaires annuelles des personnels et incidence sur l’accueil du public, proportion de temps de travail à distance ?

Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Q3 : En quoi les recrutements effectués au cours des cinq dernières années illustrent-ils la stratégie de l’établissement ? Quels objectifs ont orienté sa GPEEC pendant la période de référence ?

Accompagnement des parcours professionnels

Q4 : En matière de développement des compétences et d’accompagnement des parcours professionnels, comment l’établissement concilie-t-il besoins de l’institution et aspirations des personnels ?

Dialogue social et qualité de vie au travail

Q5 : L’établissement considère-t-il qu’il a mis en place un dialogue social permettant de mieux faire comprendre sa stratégie, d’accroître le degré d’adhésion des représentants des personnels et de répondre aux aspirations à une meilleure qualité de vie au travail ?

Référence 9. L’établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement.

Diagnostic et suivi du patrimoine immobilier

Q1 : Quel regard l’établissement porte-t-il sur l’état de son patrimoine immobilier, quels sont les principaux problèmes qu’il doit résoudre dans ce domaine ? De quels indicateurs, outils et personnels dispose-t-il pour évaluer les coûts de fonctionnement et de renouvellement, les taux d’occupation et l’accessibilité de son patrimoine immobilier ?

Programmation et soutenabilité immobilières

Q2 : Comment sont élaborés la planification immobilière et son financement, en lien avec la stratégie globale de l’établissement ?

Gestion immobilière

Q3 : Quelle appréciation porte l’établissement sur les modalités de la gestion logistique et immobilière appliquée avec la collectivité propriétaire durant la période de référence ?

« SWOT » du chapitre 1 : pilotage stratégique et opérationnel

Chapitre 2 : Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Référence 10. L’établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

Caractérisation de l’offre de formation

Q1 : Quelles sont les principales difficultés que rencontre l’établissement, quels problèmes doit-il résoudre pour construire son offre de formation ? Quelles solutions a-t-il trouvées pour articuler les différents cycles de formation ? En quoi reflètent-elles ses ambitions et ses priorités, et prennent-elles en compte la diversité des publics accueillis ?

Internationalisation des formations

Q2 : Quels critères et quels indicateurs sont utilisés par l’établissement pour évaluer le degré d’internationalisation de ses formations ?

Politique de formation à et par la recherche, politique de documentation

Q3 : L’articulation entre la formation et la recherche ainsi que la politique doctorale permettent-elles à l’établissement d’être suffisamment attractif pour les étudiants, y compris européens et internationaux ? Cette articulation permet-elle à l’établissement d’attirer des chercheurs de haut niveau et de les impliquer dans les formations ?

Q4 : En quoi la politique documentaire et son incidence sur la mise à disposition des ressources servent-elles efficacement les besoins de la formation et permettent-elles de faire le lien entre formation et recherche ?

Politique de professionnalisation des formations

Q5 : L’établissement juge-t-il adapté le volume des parcours professionnalisants ? Comment mobilise-t-il ses partenariats du monde socio-économique pour développer ces parcours ?

Référence 11. L’établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation.

Organisation pédagogique des formations

Q1 : Comment l’établissement suit-il l’efficacité et la qualité de son organisation pédagogique ? À quelles évolutions ce dispositif de suivi a-t-il conduit sur les cinq dernières années ?

Développement et diversification des pratiques pédagogiques y compris alternance

Q2 : Quel bilan l’établissement tire-t-il de sa politique d’innovation pédagogique en formation initiale, et comment inclut-il dans ce bilan le développement des formations en alternance et en apprentissage ?

Ouverture et adaptation de l’offre de formation à l’international

Q3 : Quelles mesures l’établissement a-t-il prises pour améliorer son attractivité internationale ? Le cas échéant, quelle est la valeur ajoutée en formation de « l’université européenne » ?

Ouverture et adaptation de l’offre de formation aux publics de formation continue

Q4 : Le développement de la formation continue est-il considéré par l’établissement comme un axe stratégique (en termes de rayonnement, de liens avec la Région et les entreprises, de ressources propres) ? Si oui, comment cela s’est-il traduit au cours des cinq dernières années ?

Référence 12. L’établissement analyse l’attractivité, la performance et la pertinence de son offre de formation, et favorise la réussite des étudiants depuis leur orientation jusqu’à leur insertion professionnelle.

Attractivité des formations

Q1 : À quel niveau et pour quel type de formation l’établissement juge-t-il le plus important d’être attractif ? Quels résultats la politique menée a-t-elle obtenus pour renforcer l’attractivité des formations en fonction des priorités définies ?

Performance des formations

Q2 : Quels indicateurs – réussite, insertion, maîtrise des coûts, etc. – les responsables des formations produisent-ils ou mobilisent-ils pour que l’établissement puisse apprécier les performances respectives de chacune de ses formations ?

Pertinence des formations

Q3 : Au regard de la mesure de l’insertion professionnelle, de la préparation aux métiers d’avenir et de l’appréciation des grands défis scientifiques, quelle appréciation l’établissement porte-t-il sur la pertinence de son offre et comment la fait-il évoluer ?

Référence 13. L’établissement suit l’évolution de son offre de formation en mettant en œuvre une démarche d’amélioration continue.

Q1 : L’établissement conduit-il une analyse de la soutenabilité pédagogique et des coûts qui lui permette de définir des capacités d’accueil adaptées à des conditions satisfaisantes d’encadrement pédagogique et de qualité ?

Q2 : Quel est le degré de généralisation de l’évaluation des formations et des enseignements par les étudiants ? Permet-il une amélioration continue de l’offre ?

Référence 14. L’établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l’engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant.

Politique de la vie étudiante et de campus

Q1 : Quelles sont les orientations stratégiques qui soutiennent la politique de développement de la vie étudiante et de la vie de campus de l’établissement ?

Q2 : Jusqu’à quel point l’établissement délègue-t-il la responsabilité en la matière au CROUS et/ou à d’autres partenaires, par exemple associatifs, et quelles actions complémentaires estime-t-il nécessaire de piloter directement ?

Q3 : Quelles sont les réussites, les actions les plus marquantes au cours des cinq dernières années, dont l’établissement peut se prévaloir ? Comment s’inscrivent-elles dans une stratégie globale de vie étudiante et de campus ?

Politique de ressources

Q4 : Quelle place tient dans la politique générale de l’établissement en faveur des étudiants le soutien qu’il apporte aux projets et initiatives portés directement par ces derniers ? Quelles ressources y affecte-t-il et quels résultats ont-ils été observés ? Quelle part de ces ressources est destinée au soutien des initiatives portées directement par les étudiants ?

« SWOT » du chapitre 2 : politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Chapitre 3 : Politique de la recherche, de l’innovation, de l’inscription de la science dans la société

Référence 15. La politique de recherche de l’établissement définit des orientations structurantes.

Choix stratégiques

Q1 : La politique de la recherche de l’établissement repose-t-elle sur des axes stratégiques structurés et partagés au sein de la communauté, notamment en ce qui concerne le projet architectural ?

Q2 : Comment a évolué la production scientifique de l’établissement et quels ont été ses succès majeurs pendant la période de référence ?

Partenariats institutionnels et inscription dans le territoire

Q3 : Les partenariats établis par l’établissement avec les organismes nationaux de recherche et les partenaires académiques s’inscrivent-ils bien dans sa stratégie de recherche et dans le cadre de ses priorités thématiques ?

Internationalisation de l’activité de recherche

Q4 : Les partenariats européens et internationaux, et tout particulièrement les « universités européennes », ont-ils conduit à des réalisations significatives en recherche au cours des cinq dernières années ? Et si oui, lesquelles ?

Intégrité scientifique et science ouverte

Q5 : Comment l’établissement assure-t-il, dans le cadre de ses activités de recherche, une politique en matière d’intégrité scientifique, de déontologie et de science ouverte ? Comment traite-t-il les problèmes éventuels détectés ?

Référence 16. L’établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.

Politique de ressources

Q1 : La politique de recrutement et la politique de répartition du budget de la recherche sont-elles en cohérence avec la stratégie scientifique de l’établissement et les résultats obtenus ? En quoi ces politiques favorisent-elles la capacité de l’établissement à attirer et à conserver des personnels scientifiques et techniques de haut niveau ? L’établissement peut-il mentionner les cinq recrutements les plus significatifs pour la recherche qu’il a effectuée au cours des cinq dernières années ?

Politique de soutien

Q2 : Dans quelle mesure l’allocation des moyens aux unités de recherche, en lien avec les ONR, tient-elle compte des résultats obtenus ?

Q3 : Comment l’établissement se structure-t-il pour aider au montage des projets et à la réussite de ses enseignants-chercheurs et chercheurs dans les appels à projets ? Quelle est la nature du soutien apporté à l’organisation de manifestations scientifiques ?

Référence 17. Dans sa politique d’innovation et d’inscription de la science dans la société, l’établissement définit des orientations structurantes.

Q1 : Quelle stratégie l’établissement met-il en place en matière d’innovation et comment analyse-t-il ses contributions majeures et ses principaux succès eu égard à cette stratégie ?

Q2 : Comment l’établissement qualifie-t-il l’impact de ses relations partenariales sur ses activités de transfert et sur le monde socio-économique ? Quelles sont les réussites qu’il peut mettre en avant dans ce domaine, qu’il s’agisse de ses réalisations ou de la mobilisation de ses personnels scientifiques ?

Q3 : Quelle stratégie l’établissement met-il en place en matière d’inscription de la recherche en architecture dans la société et sur son territoire ? Comment définit-il ses priorités dans ce domaine, analyse-t-il ses réussites et leur impact sur l’ensemble des parties prenantes ?

Référence 18. L’établissement mène une politique de ressources et de soutien qui bénéficie à ses activités en matière d’innovation et d’inscription de la science dans la société.

Politique de ressources

Q1 : Compte tenu de son potentiel (RH, infrastructures technologiques, partenariats, etc.), l’établissement estime-t-il que ses réalisations valorisent ce potentiel de manière optimale en matière d’innovation d’une part et de diffusion de la recherche architecturale et paysagère dans la société d’autre part ?

Politique de soutien aux activités de transfert

Q2 : En quoi les politiques de gestion de la propriété intellectuelle et de recherche partenariale contribuent-elles à la réussite des projets de l’établissement en matière d’innovation ?

Q3 : Quels sont les moyens que mobilise l’établissement pour soutenir la dissémination de la culture scientifique et les activités de médiation scientifique ?

« SWOT » du chapitre 3 : politique de la recherche, de l’innovation, de l’inscription de la science dans la société

Conclusion du RAE

**Le dossier d’autoévaluation produit permettra-t-il au comité d’experts d’avoir une vision suffisamment claire du « SWOT » de l’établissement ?**

**Si l’établissement, à l’issue de cette autoévaluation, devait formuler lui-même à son attention des recommandations, quelles seraient les principales ?**